

## RAPPEL IMPORTANT CONCERNANT LA VIDANGE DES INSTALLATIONS SEPTIQUES

La Ville de Saint-Raymond rappelle que la *Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf* est en charge de la vidange des boues de fosses septiques.

Pour l'année 2018, la période de la vidange s'échelonne du **30 juillet** au **5 octobre** inclusivement.

Vous recevrez par la poste, 2 à 3 semaines avant la visite de Sani St-Basile, un avis précisant la semaine au cours de laquelle la vidange de votre installation sera effectuée ainsi qu'un dépliant explicatif quant aux directives à respecter.

À titre informatif, voici les **secteurs** qui seront visités cette année :

- Grand Rang
- Rang du Nord
- Chemin de la Rivière-Verte
- Rangs Notre-Dame, Saint-Mathias et Gosford
- Lac Sept-Îles et des Aulnaies
- Chemins du Lac-Rita et du Lac-Alain
- Rang de la Montagne
- Routes de Chute-Panet et Corcoran
- Lac Plamodon
- Pine Lake
- Rang Saguenay

**Service d'urbanisme**  
418-337-2202, poste 127  
Ville de Saint-Raymond